Royaume du Maroc

Jardin ZOOlogique de Rabat
Rencontre avec la nature

Vivarium
حديقة الحيوانات بالرباط
JARDIN ZOOLOGIQUE DE RABAT

ROYAUME DU MAROC

LA SOCIETE JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL S.A.

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N°26JZN0054

La Société Jardin Zoologique National S.A procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du règlement des achats de la Société Jardin Zoologique National S.A.

Les termes de référence se rapportant à l'acquisition d'équipements spécialisés pour études scientifiques sur le terrain figurent en pièces jointes.

Objet de la prestation : **ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIALISES POUR ETUDES SCIENTIFIQUES SUR LE TERRAIN.**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garantie exigée
1	Cage-piège de contention	50 × 20 × 26 pouces (~127 × 51 × 66 cm). Fabriquée en fer galvanisé, design pliable avec poignée de transport. Comprend un levier en forme de L pour prévenir les dommages, un maillage dense pour dissuader les fuites et protéger contre les attaques extérieures. Le piège est préassemblé, ne nécessitant que de le déplier, de fixer la porte arrière et de connecter le mécanisme pour un déploiement rapide et facile. Un design pliable pour économiser de l'espace lorsqu'il n'est pas utilisé. Fabriquée en fil de fer galvanisé épaissi et robuste (0,1"/2,5 mm) pour résister aux	U	3	

Jardin Zoologique National, Société Anonyme au capital de 84.860.000 Dhs • Identifiant fiscal : 33049903
Taxe Professionnelle N°26432500 • RC 67713 ICE : 001526827000089
Tél : +212 (0) 5 37 29 37 94 • Fax : +212 (0) 5 37 29 38 24
Adresse Annexe 23ème ceinture verte cité Yacoub El Mansour, Rabat
www.rabatzoo.ma

Royaume du Maroc

Jardin ZOOlogique de Rabat
Rencontre avec la nature

Vivarium
حديقة الحيوانات بالرباط
JARDIN ZOOLOGIQUE DE RABAT

		morsures et aux chocs.			
2	Piège à mâchoires	Duke #2 Offset Jaw Coil Spring Foot Trap	U	**15**	
3	Piège à Collier Coyote	En acier inoxydable, système de retenue atraumatique.	U	**1**	

Lieu d'exécution **: LA SOCIETE JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL S.A**

Délai d'exécution : **3 Mois à compter du lendemain de la notification du bon de commande.**

Date et heure limites de réception des devis des concurrents :.....30/11/2021 à 11h00

Les prospectus techniques de l'équipement demandé doivent être signés, cachetés et déposées au bureau d'ordre de la SJZN au plus tard le jour ouvrable précédant la date de réception des devis des concurrents ou celle de dépôt des devis **ou scannés et transmis au courriel suivant : contact@rabatzoo.ma.**

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma ou le devis signé par le concurrent est mis dans un pli fermé et déposé dans le bureau d'ordre de la SJZN.

L'autorité compétente

Fait à Rabat le : 17/11/2021

Stés Jardin Zoologique National SA
Président Directeur Général

Jardin Zoologique National, Société Anonyme au capital de 84.860.000 Dhs • Identifiant fiscal : 33049903
Taxe Professionnelle N°26432500 • RC 67713 ICE : 001526827000089
Tél : +212 (0) 5 37 29 37 94 • Fax : +212 (0) 5 37 29 38 24
Adresse Annexe 23ème ceinture verte cité Yacoub El Mansour, Rabat
www.rabatzoo.ma

TERMES DE REFERENCE

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet : **ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIALISES POUR ETUDES SCIENTIFIQUES SUR LE TERRAIN** dont les spécifications techniques sont précisées par l'avis d'achat sur bon de commande.

ARTICLE 02 : CONDITIONS DE LIVRAISON

Le commencement de l'exécution des prestations intervient le lendemain de la notification du bon de commande.
Le titulaire devra assurer la fourniture en respectant les conditions réglementaires en la matière et doit se faire à l'intérieur de la société Jardin Zoologique National sise à : annexe 23ème ceinture verte, Cité Yacoub El Mansour, Rabat.

ARTICLE 03 : DELAI DE REALISATION- PENALITE

Le délai de la prestation est fixé à 3 mois à compter du lendemain de la date de notification du bon de commande.
A défaut par le fournisseur d'avoir terminé la livraison des fournitures dans les délais prescrits ci-dessus, il lui sera appliqué une pénalité de retard fixée au (1/1000) du montant total TTC du bon de commande par jour calendaire.
Toutefois cette pénalité restera plafonnée à 8 pour cent (8%) du montant total TTC du bon de commande.

ARTICLE 04 : ELEMENTS COMPRIS DANS LES PRIX

Les prix qui figurent sur les devis comprennent :
Toutes fournitures ;
Tous frais de transport de matériel de mise en place, d'essais et de main d'œuvre.
Tous risques et sujétions pouvant résulter les conditions du présent cahier de charges.
Tous impôts et taxes, y compris la TVA, tous droits de douane (si importation par titulaire).
Tous frais généraux, assurances, faux frais et bénéfices.
Les prix unitaires seront libellés en dirhams, hors taxe. Et en général, les prix comprennent toutes les dépenses qui seront les conséquences nécessaires et directes de l'exécution du bon de commande qui découlera de la présente consultation.

Jardin Zoologique National, Société Anonyme au capital de 84.860.000 Dhs • Identifiant fiscal : 33049903
Taxe Professionnelle N°26432500 • RC 67713 ICE : 001526827000089
Tél : +212 (0) 5 37 29 37 94 • Fax : +212 (0) 5 37 29 38 24
Adresse Annexe 23ème ceinture verte cité Yacoub El Mansour, Rabat
www.rabatzoo.ma

ARTICLE 05 : DEPOT DES FICHES TECHNIQUES

Les fiches techniques demandées doivent être signés, cachetés et déposées au bureau d'ordre de la SJZN au plus tard le jour ouvrable précédant la date de réception des devis des concurrents ou celle de dépôt des devis ou **scannés et transmis au courriel suivant : contact@rabatzoo.ma.**
Les fiches techniques exigées sont les suivantes

1	Cage-piège de contention
2	Piège à mâchoires
3	Piège à Collier Coyote

Aucune fiche technique n'est acceptée au-delà de la date et l'heure limites indiquées par l'avis d'achat sur bon de commande.

ARTICLE 06 : RECEPTION DES PRESTATIONS :

La réception s'effectuera après satisfaction des agents chargés de suivi de l'exécution du bon de commande.
Après vérification, acceptation et validation des services demandés, le (s) agent(s) chargé(s) de suivi de l'exécution du bon de commande prononce la réception qui donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception.
En cas de levée des anomalies, la ou les personnes chargé (es) de suivi de l'exécution de la prestation déclare (ent) la réception provisoire.

ARTICLE 07 : CONDITIONS DE REGLEMENT :

Le règlement se fait à 60 jours conformément à la loi 69-21 sur les délais de paiement modifiant et complétant la loi n°15-95 formant code de commerce.

ARTICLE 08-CRITERES D'ATRIBUTION DU BON DE COMMANDE

Le jugement se fera sur la base de l'offre financière la moins disante et de la conformité des prospectus techniques aux exigences demandées.

ARTICLE 09 : RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES LOCAUX

En application de la loi de finances 2023, une retenue à la source (RAS) sera prélevée sur les rémunérations allouées aux tiers.

Les rémunérations allouées à des tiers soumises à la retenue à la source sont constituées par les honoraires, les commissions et les courtages et les autres rémunérations de même nature notamment, des prestations à caractère intellectuel, scientifique, technique et informatique ou ayant un caractère

Jardin Zoologique National, Société Anonyme au capital de 84.860.000 Dhs • Identifiant fiscal : 33049903
Taxe Professionnelle N°26432500 • RC 67713 ICE : 001526827000089
Tél : +212 (0) 5 37 29 37 94 • Fax : +212 (0) 5 37 29 38 24
Adresse Annexe 23ème ceinture verte cité Yacoub El Mansour, Rabat
www.rabatzoo.ma

d'étude, d'essai, de conseil, d'expertise en toute matière, d'assistance et accompagnement, de formation, de promotion de marketing ou de communication, de publicité et de gestion comptable et administrative, d'ingénierie industrielle et de gestion de projets et de maitrise d'ouvrage déléguée, etc.

La retenue à la source est effectuée aux taux de :

- 5% du montant des rémunérations, hors TVA, allouées aux personnes morales soumises à l'IS et versées par la SJZN (article 19-IV-A du CGI) ;
- 10% pour les rémunérations, hors TVA, allouées à des personnes soumises à l'IR selon le régime du RNR ou celui du RNS et versées par la SJZN (article 73-II-B8° du CGI).

ARTICLE 10 : RETENUE A LA SOURCE EN MATIERE DE TVA

- **Retenue à la source sur les transactions réalisées par les fournisseurs de biens d'équipement et de travaux assujettis à la TVA au Maroc :**

Une retenue à la source de **100%** du montant de la TVA est à opérer par la SJZN sur les opérations imposables effectuées par les fournisseurs de biens d'équipement et de travaux (personnes physiques et morales assujettis) au profit de la SJZN, lorsqu'ils ne présentent pas à la SJZN l'attestation de régularité fiscale valide. Dans le cas où ils la présenteraient, aucune RAS n'est à opérer.

- **Retenue à la source sur les transactions effectuées par les prestataires de services assujettis à la TVA au Maroc :**

Une retenue à la source à hauteur de **75%** du montant de la TVA est à opérer par la SJZN sur les opérations imposables effectuées par les personnes morales de droit privé et personnes physiques assujetties. Aucune attestation de régularité fiscale n'est exigée dans ce cas par la SJZN.

Le maître d'ouvrage	Lu et accepté par l'entrepreneur
Stés Jardin Zoologique National SA Président Directeur Général Fait à Rabat, Le 17/11/2020	

Jardin Zoologique National, Société Anonyme au capital de 84.860.000 Dhs • Identifiant fiscal : 33049903
Taxe Professionnelle N°26432500 • RC 67713 ICE : 001526827000089
Tél : +212 (0) 5 37 29 37 94 • Fax : +212 (0) 5 37 29 38 24
Adresse Annexe 23ème ceinture verte cité Yacoub El Mansour, Rabat
www.rabatzoo.ma